

CONSEIL SYNDICAL

Compte rendu

Séance du 21 octobre 2020 de 18h à 19h30
Mairie d'Ugine – Salle du conseil municipal

Le comité syndical du SMBVA, légalement convoqué le 15 octobre 2020, s'est réuni le mercredi 21 octobre 2020 à 18h, en séance publique à la mairie d'Ugine, salle du Conseil municipal.

CONSEILLERS SYNDICAUX :

Nombre de membres en exercice : 21

Quorum administration générale et carte de compétence animation : 11

Présents : 13 dont 11 titulaires, 2 suppléants

Quorum carte de compétence GEMAPI : 10

Présents : 11 dont 10 titulaires, 1 suppléant

Les élus de la CC Sources du Lac d'Annecy ne prennent pas part au vote

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Umberto DIMASTROMATTEO	ARLYSERE	Christian FRISON-ROCHE	ARLYSERE
Françoise VIGUET-CARRIN	ARLYSERE	Pierre BESSY	CC Pays du Mont Blanc
Bérénice LACOMBE	ARLYSERE	Christophe BOUGAULT-GROSSET	CC Pays du Mont Blanc
Michel PERRIN	ARLYSERE	Jean-Pierre CHATELLARD	CC Pays du Mont Blanc
Colette GONTHARET	ARLYSERE	Philippe PRUD'HOMME	CC Sources du Lac d'Annecy
François RIEU	ARLYSERE		

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS :

Daniel DUPRE	ARLYSERE	Michel LUCIANI	CC Sources du Lac d'Annecy
--------------	----------	----------------	----------------------------

DELEGUES EXCUSES :

Franck ROUBEAU	ARLYSERE	Laurent SOCQUET	CC Pays du Mont Blanc
Christian EXCOFFON	ARLYSERE	Pierrette MORAND	CC Pays du Mont Blanc
Sébastien VIOLI	ARLYSERE	Sébastien SCHERMA	CC Sources du Lac d'Annecy
Frédéric REY	ARLYSERE	Raymond COMBAZ	ARLYSERE
Franck PACCARD	CC Vallées de Thônes	Philippe ROISINE	CC Vallées de Thônes
Mike ROUSSEAU	ARLYSERE	Pierre BARRUCAND	CC Vallées de Thônes

DELEGUES ABSENTS :

Ghislaine JOLY	ARLYSERE		
----------------	----------	--	--

SECRETAIRE DE SEANCE :

Bérénice LACOMBE

Table des matières

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :	3
APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 AOUT 2020	3
COMMUNICATIONS : ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	3
DECISION N° 2020-05 DU 29/09/2020 – RECONSTRUCTION ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET, CARTE DE COMPETENCE ANIMATION	3
ADMINISTRATION GENERALE	3
N°20-20 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR	3
N°20-21 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DE L'ISERE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMBVA	3
FINANCES	5
N°20-22 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	5
OPERATIONS	5
N°20-23 : CARTE DE COMPETENCE GEMAPI – DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX DE REPRISE, A TITRE CONSERVATOIRE, DES SEUILS SUR LE NANT PUGIN A UGINE	6
N°20-24 : CARTE DE COMPETENCE GEMAPI – DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE GESTION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'ARLY – PROGRAMMATION 2021	7
N°20-25 : CARTE DE COMPETENCE GEMAPI – CONVENTION AVEC LES PROPRIETAIRES RIVERAINS - TRAVAUX DE REPRISE DE L'OUVRAGE DE PROTECTION AU DROIT DE L'IMMEUBLE OSTORERO A UGINE	9
PLAN D' ACTIONS	10
N°20-26 : CARTE DE COMPETENCE ANIMATION – ETUDE DES USAGES AGRICOLES DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT ARLY, PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT BLANC	10
N°20-27 : CARTE DE COMPETENCE ANIMATION – DECLARATION D'INTENTION PROGRAMME D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)	10
POINTS DIVERS	11
AVANCEMENT PROGRAMMATION 2020	11
PROCHAINES DATES DE REUNIONS	12

N°20-22 : Débat d'orientations budgétaires 2021

Rapporteur : Umberto Dimastromattéo

L'article L.2312-1 du CGCT prévoit que, dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le ROB est transmis au représentant de l'Etat et fait l'objet d'une publication.

Ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021 est joint en annexe.

>>>>>>>>>><<<<<<<<<<<<<<

M. le Président ouvre le débat d'orientation budgétaire 2021.

Le rapport d'orientation budgétaire est parcouru, le bilan des actions 2020 est dressé et les orientations d'actions 2021 sont présentées.

Il est partagé l'importance :

- ***des travaux d'entretien préventifs, curatifs et leur poursuite.***
- ***la nécessité d'engager une politique de prévention des inondations renforcée, basé sur des outils contractuels financés (PAPI d'intention). La priorité sera donnée à la construction du PAPI, fin 2020 et en 2021.***

Pour cela, la question de la participation des collectivités, via la taxe GEMAPI pour les collectivités l'ayant instaurée. A terme une évolution des moyens humains sera à prévoir afin de déployer les actions.

La question des moyens nécessaires aux interventions d'urgences est abordée. 2 alternatives se présentent :

- ***une provision au niveau du syndicat incluse dans l'appel à participation aux membres,***
- ***une provision au niveau de l'EPCI (par excédant de la taxe non appelée par le(s) GEMAPIEN(s) ou provision au budget général si la taxe n'est pas perçue) avec attribution au syndicat au vue des évènements.***

Des inquiétudes sont émises vis-à-vis de la disparition de la taxe d'habitation et de l'évolution de la contribution économique de territoire, qui permettent avec les taxes locales de collecter le produit de la taxe GEMAPI.

Aucune autre question n'étant posée, M. le Président clôt le débat d'orientations budgétaires 2021.

Vu les statuts de du SMBVA et sa compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, compétence exercée depuis le 07 juin 2018,

Le Nant Pugin est un torrent qui génère des crues torrentielles et qui traverse l'agglomération uginoise. Ce torrent présentant des crues fréquentes, a été largement aménagé afin de limiter les risques de crues torrentielles.

Plusieurs ouvrages jalonnent sont linéaire, de l'amont vers l'aval :

- plage de dépôts amont (2 000 m³),
- succession de seuils de correction et nombreuses protections de berges.
- canal béton sur 530ml entre le pont du Boulodrome (435m) et la confluence avec la Chaise (409m)
 - dans la traversée aval de la commune (lotissement, lycée).

La succession de 4 crues de forte intensité (01/05/2015, 01/01/2018, 2019, 03/02/2020) a entraîné une forte dégradation de 3 seuils de correction et d'un contre seuil. Les enrochements maçonnés ont subi un fort affouillement et les blocs se sont totalement déstructurés engendrant des anses d'érosion sous les radier bétons des seuils et sur les berges en enrochements avoisinantes.

Cette dégradation est accentuée par un contexte généralisé d'incision du cours d'eau.

L'objectif de cette opération est de reprendre, à titre conservatoire, les 3 seuils fortement affouillés et en partie emportés afin de d'éviter une totale déstructuration des ouvrages qui engendrerait :

- un apport massif de matériaux en aval qui réhausserait le niveau du lit sur des secteurs présentant de faibles pentes et de faibles revanches de berges (ponts Pringolliet amont et aval, pont avenue du Commandant Bulle) et une forte probabilité de sortie du lit qui mettrait en danger les habitations à proximité.
- un processus d'érosion régressive en amont qui engendrerait un ravinement des berges et une détérioration d'autres ouvrages par effet domino (autres seuils de correction). De plus, certaines habitations sont proches du lit.

Vis-à-vis des enjeux, la reprise de ces 3 seuils est nécessaire car ils permettent :

- de caler le profil en long du lit et d'éviter une incision et une dégradation des ouvrages en amont et en aval (protections de berges ; ponts ; autres seuils)
- d'éviter que le cours d'eau ne sorte de son lit suite à un afflux massif de matériaux au cas où un seuil venait à rompre. Ce phénomène engendrerait une inondation des nombreuses habitations présentes sur le cône en aval, ainsi que du Lycée et de l'EHPAD.
- Un risque de déstabilisation pour des bâtiments construits à proximité des seuils (immeuble en amont du bâtiment TDL, maisons dans le lotissement Louis Zénone, ponts de la RD 109).

Le montant prévisionnel de l'opération de reprise à titre conservatoire, des 3 seuils et du contre seuil, s'élève à 9 500€ HT.

Afin de soutenir le SMBVA, il convient de solliciter pour la réalisation de ses travaux l'aide du Département de la Savoie.

Le plan de financement suivant est proposé :

Les points suivants sont ajoutés :

- Sur les travaux de bâchage de la Renouée du Japon à Praz sur Arly, un panneau d'information va être mis en place.
- Vis-à-vis de la refonte du site internet, le prestataire a été retenu. Une présentation de l'arborescence sera faite en bureau et conseil.

Prochaines dates de réunions

Les dates suivantes sont fixées :

Bureau syndical composé du président, des vices présidents et des membres du bureau	Jeudi 19 novembre 2020 de 18h à 19h30, mairie d'Ugine
Comité syndical	Mercredi 9 décembre 2020 de 18h à 19h30, mairie d'Ugine

Il est précisé qu'en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, des outils de visioconférence pourraient être utilisées dans le cadre de ces réunions.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19h15.

Ugine, le 23/10/2020

Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO

